



Mandataire d'un GMES (rôle et responsabilités)

Par Bouga

Bonjour à tous,

J'aimerais savoir s'il est possible de mettre à défaut le mandataire de mon GMES.

Je m'explique :

Mon mandataire, a délibérément renvoyé les responsabilités d'une désorganisation sur son cotraitant face a son client. Il n'a jamais exprimé au sein du GME une quelconque remarque mais a profité d'une réunion contractuelle pour charger son cotraitant.

Évidemment, les faits sont déformés, nous sommes en période de renouvellement et le mandataire n'a plus la cote face à son client.

Puis condamné le comportement du représentant mandataire ou du mandataire seulement ?

Merci d'avance pour votre aide

Bien à vous